
Appel à projets de recherche : Collecte et analyse des données de suivi et d'évaluation des projets de l'AMI Grands marginaux

*Le présent appel à projet est porté par **France stratégie**. Organisme d'expertise et d'analyse prospective sur les grands sujets sociaux et économiques placé auprès du Premier ministre, il formule des recommandations au pouvoir exécutif, organise des débats, pilote des exercices de concertation et contribue à l'évaluation ex post des politiques publiques. Il prend en compte la dimension territoriale et donne aussi à ses travaux une perspective européenne et internationale.*

Clôture de dépôt des dossiers : lundi 02 mai 2022 à 14h00 (heures de Paris)

Table des matières

1.	CONTEXTE.....	- 3 -
1.	La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le plan Logement d'abord et l'AMI Grands marginaux.....	- 3 -
2.	L'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du plan Logement d'abord.....	- 3 -
2.	ENJEUX ET AXES DE RECHERCHE	- 4 -
1.	Enjeux.....	- 4 -
2.	Axes de recherche.....	- 5 -
3.	CONDITIONS DE REALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE	- 6 -
1.	Méthodologie	- 6 -
2.	Composition des équipes	- 7 -
3.	Calendrier et budget.....	- 7 -
4.	Mode de sélection	- 8 -

1. CONTEXTE

1. La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le plan Logement d'abord et l'AMI Grands marginaux

La [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022](#) a été présentée le 13 septembre 2018 par le président de la République Emmanuel Macron. Élaborée après une phase de concertation avec les acteurs concernés et après une consultation en ligne, elle est constituée d'un grand nombre de mesures et poursuit deux grands objectifs : prévenir la reproduction de la pauvreté en agissant pour les enfants et accompagner vers l'emploi.

Le [plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022](#) (le «plan Logement d'abord»), lancé en septembre 2017, vise à apporter une réponse structurelle aux situations de sans-abrisme par un nouveau mode d'action publique qui vise à un accès rapide au logement avec un accompagnement adapté. Le Logement d'abord s'est doté depuis 2021 d'un nouveau cadre d'action : le [service public de la rue au Logement](#).

La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) ont lancé en septembre 2020 un "[Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective](#)". Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'appuie sur des expériences lancées lors de la période de confinement et vise à expérimenter des modalités d'accompagnement et d'hébergement innovantes pour répondre aux attentes et aux besoins de personnes pour lesquelles les dispositifs existants (hébergement, pensions de famille, logement ordinaire dans le diffus, etc.) ne sont pas ou plus adaptés. Elle s'adresse à des personnes majeures, particulièrement vulnérables du fait d'un long passé de rue, de la présence d'animaux de compagnie, d'un cumul de problématiques de santé dont santé mentale et/ou des addictions. L'AMI vise la création de projets expérimentaux d'accompagnement de ces personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective. Ces projets s'intègrent dans la dynamique du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2017-2022) et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018-2022).

Des ressources documentaires sur ces politiques publiques (contenu, objectifs, etc.) sont présentées en annexe 3.

2. L'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du plan Logement d'abord

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé au lancement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, a confié à France Stratégie son évaluation ex post. France Stratégie a mis en place en septembre 2019 un comité d'évaluation présidé par Louis Schweitzer et composé de trois présidents d'associations (ATD-Quart-Monde, Secours catholique, Uniopss), de quatre personnalités qualifiées et de six chercheurs. Il s'appuie sur huit administrations et organismes publics (Dares, Depp, Drees, Insee, Cgdd, Cnaf, Pôle emploi, INED) et consulte deux entités : le collège des personnes en situation de pauvreté (ancien 8e collège devenu 5e collège en 2020) du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et un panel de trente citoyens représentatifs de l'ensemble de la population française. Ces deux groupes sont sollicités pour contribuer à l'évaluation, de l'élaboration de la démarche

d'évaluation à l'interprétation des résultats d'évaluation. France Stratégie a en charge le secrétariat de ce comité et en assure, avec le président, le pilotage.

Le premier rapport annuel du comité d'évaluation publié en mars 2020 précise les grands axes de la démarche d'évaluation, les méthodes envisagées et le calendrier des travaux à mener.

Le comité a décidé de privilégier une approche pluridisciplinaire et des méthodes qualitatives et quantitatives et de s'appuyer sur les remontées du terrain des publics ciblés (en sollicitant notamment le 5e collège du CNLE), des acteurs associatifs de lutte contre la pauvreté et des acteurs de terrain en charge de la mise en œuvre de la Stratégie. Le comité programme des travaux d'évaluation, s'appuie sur des travaux déjà menés par les administrations, et, pour les dispositifs pour lesquels un comité scientifique d'évaluation est ou va être mis en place, sur les conclusions de ces évaluations. Enfin, le comité s'appuie sur la littérature scientifique française et internationale.

La mise en œuvre du plan Logement d'abord est suivie et ses effets évalués par le comité d'évaluation depuis 2020, après qu'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, ait indiqué au comité d'évaluation que ce plan faisait partie de la politique de lutte contre la pauvreté du gouvernement et devait être évaluée dans ce cadre. Le comité s'appuie en première instance sur les travaux de suivi et d'évaluation déjà réalisés comme il le fait pour d'autres politiques à part entière intégrées à la stratégie.

Le comité a publié en avril 2021 son second rapport annuel (disponible [en ligne](#)). Il y présente l'état d'avancement de la mise en œuvre et les premiers résultats disponibles en matière d'évaluation de la stratégie et du plan Logement d'abord, ainsi qu'un certain nombre de points qui lui semblent mériter l'attention des pouvoirs publics français dans leur politique globale de lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce cadre que cet appel à projets de recherche a été décidé.

Dans le cadre de son travail d'évaluation sur le volet logement de la stratégie, le comité souhaite approfondir la connaissance sur l'effet des dispositifs expérimentaux financés dans le cadre de l'AMI Grands marginaux.

2. ENJEUX ET AXES DE RECHERCHE

1. Enjeux

Toutes les informations relatives à l'AMI (contexte du lancement, public, cible, objectifs, critères de sélection des projets, etc.) sont précisés dans le document : [Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective](#) (DIHAL/DIPLP, septembre 2020).

39 projets ont été retenus dans le cadre de l'AMI. Ils se trouvent sur 48 sites réparties dans 16 régions (voir carte en annexe 1) et concernent environ 1000 personnes.

L'AMI prévoit que les projets expérimentaux d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective feront l'objet d'un suivi de l'action en vue de leur évaluation. L'objectif de cette évaluation sera d'éclairer la décision publique en

mettant l'accent sur ce qui fonctionne/ne fonctionne pas et pourquoi pour permettre la pérennisation des projets et, à terme, essayer.

Selon le texte de l'AMI, les objectifs de l'expérimentation sur chaque territoire portent sur :

- l'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité vers un accès aux droits, aux soins et à l'insertion notamment par l'accès à terme à un logement ou lieu de vie de leur choix ;
- l'identification des facteurs de réussite et de freins du projet, des conditions de sa pérennisation et de son déploiement éventuel.

Un suivi des projets est opéré par la DIHAL et la DIPLP en association avec les directions départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et les commissaires à la lutte contre la pauvreté. Il comprend un accompagnement des opérateurs dans la pratique pour alimenter la démarche globale.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été déterminés par la DIPLP et la DIHAL, en collaboration avec des chercheurs. Ils sont décrits brièvement en annexe 2.

Le porteur de projet est responsable de la collecte et de la remontée des données vers la DIPLP et la DIHAL. L'équipe de recherche s'assurera de la livraison des données et de leur qualité et les analysera dans une optique de suivi de la mise en œuvre des dispositifs et de leurs résultats.

2. Axes de recherche

Cet appel à projets a pour objectif principal la collecte d'informations homogènes et de qualité afin de permettre le suivi de l'avancement et l'évaluation des projets financés dans le cadre de l'AMI Grands marginaux.

Tel que mentionné, une liste de données à collecter et la périodicité de la collecte a été établie par la DIHAL et la DIPL. Elles concernent les structures d'une part et les personnes qui fréquentent les lieux d'hébergement d'autre part. Sont ainsi collectées :

Des données sur les structures :

- des informations sur l'activité sur le site et le profil des personnes accompagnées par la structure :
- > ces informations doivent être recueillis au fil de l'eau sur les sites et envoyées tous les 6 mois par les porteurs de projets à une boîte mail dédiée.

- des données structurelles et de fonctionnement
- > ces indicateurs doivent faire l'objet d'un envoi tous les ans par les porteurs de projets

Des données individuelles sur les personnes qui fréquentent les sites :

- des informations sur les caractéristiques des personnes à l'entrée dans le dispositif
 - des informations sur la présence de caractéristiques de « non-recours à l'offre existante »
 - des informations sur l'état de santé de la personne
 - des informations sur la situation sociale et financière de la personne et sur son niveau de bien être
 - des informations sur les sorties de dispositifs.
- > ces indicateurs doivent faire l'objet d'un envoi tous les 06 mois par les porteurs de projets

Le présent projet vise à accompagner les porteurs de projets dans la mise en place de la collecte des informations afin d'assurer l'homogénéité et la qualité des données collectées, de veiller à la qualité et à la transmission des données selon la périodicité demandée durant toute la durée de l'expérimentation et d'analyser les données collectées à des fins de statistiques descriptives sur l'ensemble des projets d'accompagnement financés d'une part et de suivi de la mise en œuvre et des résultats de chacun des projets d'autre part.

Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste d'évaluation de l'AMI Grands marginaux, qui doit s'appuyer sur les données collectées dans le présent projet et sur des données qualitatives et qui visera à répondre aux questions d'évaluation suivantes :

- Les dispositifs permettent-ils d'atteindre le public cible ?
- Quelle est l'efficacité des dispositifs ? Est-ce que les dispositifs marchent et pourquoi cela marche ?
- Quelle plus-value les dispositifs permettent-ils d'apporter pour le territoire ?
- Quel est l'effet du dispositif en matière de recours aux droits ?
- Quel est l'effet du dispositif en matière de santé/ bien-être des bénéficiaires ?
- Les dispositifs permettent-ils le maintien sur le site des personnes concernées ?
- Existe-t-il une spécificité de l'accompagnement des « personnes en situation de grande marginalité » pour faciliter leur accès à une insertion durable ?
- Quelles modifications des modalités d'intervention et des principes d'action des professionnels œuvrant dans ce champ mais aussi de l'écosystème local ?

Ce projet plus vaste d'évaluation de l'AMI Grands marginaux ne fait pas partie du présent appel à projets.

3. CONDITIONS DE REALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE

1. Méthodologie

Les projets proposés préciseront la prise en compte des trois éléments :

- 1- Accompagnement des porteurs de projets dans la mise en place de la collecte des informations afin d'assurer la qualité et l'homogénéité des informations remontées
- 2- Suivi / supervision de la remontée des données selon la périodicité demandée durant toute la durée de l'expérimentation
- 3- Analyse des données collectées à des fins de réalisation de bilans intermédiaires et d'un bilan final de suivi de la mise en œuvre des projets et de leurs résultats

Des pistes pourront être proposées concernant les modalités de l'évaluation des projets à partir des données disponibles et en lien avec les questions de recherche proposées dans cet APR.

Pour l'étape 1, les modalités d'accompagnement des porteurs de projets (formation, visite sur site etc.) dans la mise en place de la collecte des informations seront précisées.

Pour l'étape 2, les modalités de suivi des porteurs de projets et de supervision de la qualité et de l'homogénéité des données à chaque remontée d'informations seront précisées.

Pour l'étape 3, seront précisés les éléments qui seront couverts par l'analyse et la justification de ces éléments.

L'équipe détaillera sa démarche pour répondre à chacune de ces étapes. Les enjeux et les limites qui pourraient être rencontrés (par ex., le lancement à des dates différentes des projets financés dans le cadre de l'AMI) et la manière d'y répondre seront précisés.

Toutes les données de suivi et d'évaluation définies par la DIHAL et la DIPLP devront être couvertes par le projet (cf annexe 2).

Il sera possible de proposer en complément des indicateurs déjà définis des indicateurs spécifiques sur certains ou l'ensemble des projets. Dans ce cas, il est nécessaire de justifier le besoin de cette collecte d'informations complémentaires ainsi que les éléments d'évaluation qui pourront en être tirés. Par exemple, il pourrait être utile d'identifier les données existantes sur des dispositifs de type haltes de nuit ou centres bas seuil à des fins de comparaison. Il est souhaité que seules des données quantitatives soient collectées en complément. La collecte d'informations complémentaires qualitative est hors-champ du présent appel à projets.

Concernant les données individuelles, il est souhaité pouvoir assurer un suivi de la trajectoire des personnes durant toute la durée de l'expérimentation. La manière de répondre à cette demande sera précisée.

Le projet devra couvrir tous les projets financés dans le cadre de l'AMI Grands marginaux. Si un projet comporte plusieurs sites, tous les sites devront être concernés.

Les données seront saisies dans le tableau de bord en format Excel établi par la DIPLP et la DIHAL.

2. Composition des équipes

Le comité de sélection sera particulièrement attentif à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien le projet. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements, les responsabilités et les investissements de chacun devront être clairement explicités dans les projets de recherche soumis.

3. Calendrier et budget du projet de recherche

Le projet, qui débutera à compter de la date de notification de la convention de recherche conclue entre France Stratégie et le représentant agissant au nom et pour le compte de l'équipe de recherche (le laboratoire ou l'unité) à l'initiative du projet, **devra être terminé au 30 septembre 2024.**

Les équipes devront veiller à présenter un calendrier compatible avec les productions d'informations et de livrables suivantes :

- Les équipes devront prévoir la présentation à France Stratégie des méthodes retenues pour assurer la mise en place du tableau de bord et la collecte de donnée homogènes et de qualité 1,5 mois après la notification ;

-Des points de suivi seront organisés en décembre 2022 et en décembre 2023 avec France Stratégie afin d'éventuellement recentrer les travaux / d'évoquer les enjeux rencontrés dans la mission et de déterminer les moyens d'y remédier si nécessaire ;

-La présentation des résultats intermédiaires se fera en juin 2023. La présentation des résultats finaux se fera en juin 2024. L'équipe aura ensuite 1,5 mois pour tenir compte de remarques éventuelles avant la livraison du rapport final ;

-Des points de suivi seront réalisés avec les porteurs de projets sur une base régulière dans une visée de partage d'information ;

-Enfin, des échanges seront prévus avec les équipes en charge de la partie qualitative de la recherche.

Le budget du projet de recherche sera détaillé.

4. Mode de sélection

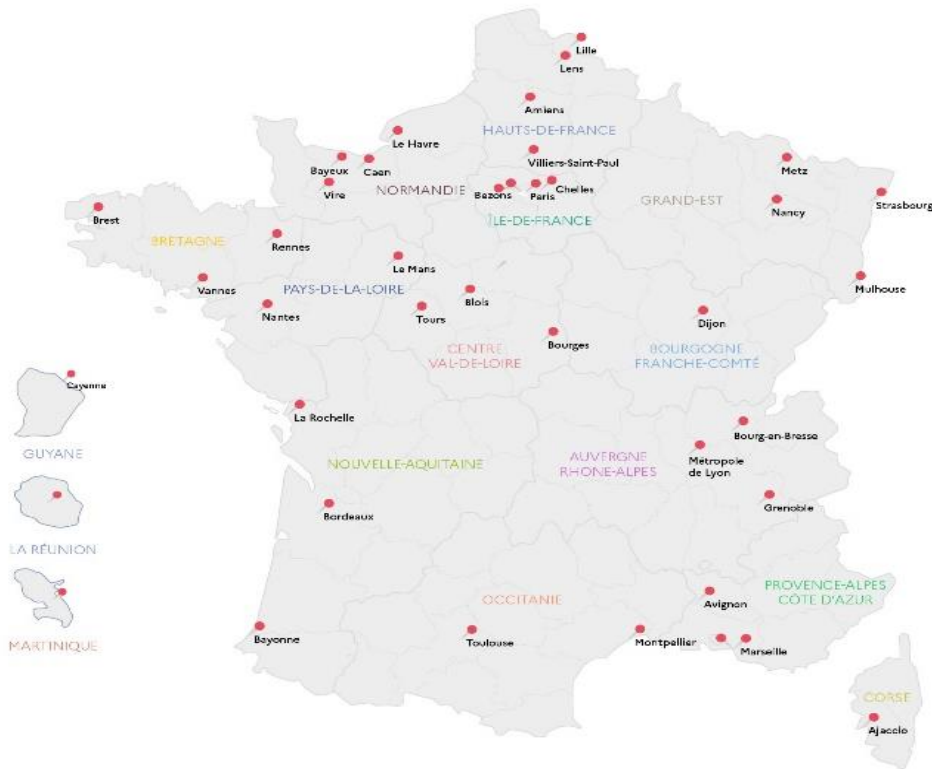
Cet appel à projets est organisé en une seule étape qui consiste à sélectionner les projets à financer parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Annexe 1 : Répartition géographique des projets retenus dans le cadre de l'AMI Grands marginaux et de leurs sites



- Grand-Est**
 - METZ**
Association AMLI
 - MULHOUSE**
Association Appui
 - NANCY**
Association Accueil et Réinsertion sociale
 - STRASBOURG**
Association Arsea
- Auvergne-Rhône-Alpes**
 - BOURG-EN-BRESSE**
Association Tromplin
 - GRENOBLE**
CCAS de la Ville de Grenoble
 - LYON**
Fondation ADJ Maurice Gounon
 - VILLEURBANNE**
Alynea
- Bourgogne-Franche-Comté**
 - DIJON**
Adcto
- Hauts-de-France**
 - AMIENS**
LIDALUS BD
 - LENS**
Association pour la Solidarité active
 - LILLE**
Association La Sauvegarde du Nord
 - VILLIERS-SAINT-PAUL**
Association Coallia et le Samusocial de l'Oise
- Normandie**
 - CAEN, BAYEUX ET VIRE**
Association 2 Choses l'une
 - LE HAVRE**
Fondation Armée du Salut
- Guyane**
 - CAYENNE**
Association Kairos
- Nouvelle-Aquitaine**
 - BAYONNE**
Association ATHEREBEA
 - BORDEAUX**
Associations Laïque Le Prado et CEID-Addictions
 - LA ROCHELLE**
Association AITEA Cabestan
- Occitanie**
 - MONTPELLIER**
Association GEST-À-RE
 - TOULOUSE**
Associations Clémence Isaure et UCRM
- Ile-de-France**
 - BEZONS**
Association Aurore
 - CHELLES**
Association Aurore
 - PARIS**
Atoil 75
 - PARIS**
Groupe SOS
- Pays-de-la-Loire**
 - LE MANS**
Associations Montjoie et Tarmac
 - NANTES**
Associations Aurore, Trajet et Les Eaux vivés
- La Réunion**
 - MULTI-SITE**
Croix-Rouge française
- Corse**
 - AJACCIO**
Association Le Fraternité du partage
- Martinique**
 - MULTI-SITE**
Association ACISE
- Provence-Alpes-Côte d'Azur**
 - AVIGNON**
Croix-Rouge Française
 - MARSEILLE**
Association JUST
 - MARSEILLE**
Fondation Armée du Salut

Annexe 2 : Indicateurs de suivi et d'évaluation envisagés par la DIHAL et la DIPLP

La DIHAL et la DIPLP a prévu de collecter les informations suivantes :

- 1) **Des informations sur le dispositif** : Nombre d'ETP financés, présence de pairs aidants, coût ou gratuité, etc.
- 2) **Des informations sur l'ensemble des résidents** : nombre de places et de personnes suivies dans le dispositif, profil des résidents, présence de problèmes de santé, etc.
- 3) **Fiches individuelles** : état civil, situation résidentielle précédente, présence d'un animal de compagnie, en situation de handicap, etc.
- 4) **Évolution de la situation individuelle des résidents** : état civil, date(s) d'entrée dans le dispositif, situation en matière de logement, ressources financières, couverture maladie, situation en matière de santé, etc.
- 5) **Sortie du dispositif** : état civil, date de sortie, motif de sortie, sortie positive ou non, lieu de vie après la sortie, etc.

11

Annexe 3 : Ressources documentaires

-La documentation sur l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective :

DIHAL/DIPLP (2020), [Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective](#), septembre

-Les rapports du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2021), *Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Rapport 2021*, France Stratégie, avril (disponible [en ligne](#))

Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2020), *Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Rapport 2020*, France Stratégie, avril (disponible [en ligne](#))

- La documentation sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

DIPLP (2018), [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la Pauvreté](#), octobre

DIPLP (2021), [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : le point sur la mise en œuvre 2018-2021](#), octobre

-La documentation sur le plan Logement d'abord et le service public de la rue au logement :
DIHAL (2018), [Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022](#) :
présentation et mesures, juillet

DIHAL (2021), « [En 2021, le service public de la rue au logement, nouveau cadre d'action du Logement d'abord](#) », dossier de presse, janvier

DIHAL (2021), « [Agir contre le sans-abrisme : feuille de route du Service public de la rue au logement](#) », septembre

DIHAL (2021), « [Logement d'abord, 4 ans de résultats et de mobilisation territoriale pour les personnes sans domicile](#) », octobre